

(sera rempli par la
CHM) Vorstoss Nr. / In-
terv. no:
Termin GR / Délai CM:

Direktion / Direction:

Mitbericht / Corapport:

Motion interpartis

Mettre fin à la précarité menstruelle en Ville de Bienne

Afin de lutter contre la précarité menstruelle sur le territoire de la Ville de Bienne, le Conseil Municipal est prié :

1) de développer un projet aboutissant à la mise à disposition, libre et gratuite, de différents moyens de protection menstruelle respectueux de la santé des personnes, de l'environnement et en y intégrant les moyens réutilisables. Ceci au minimum

- dans les toilettes des établissements scolaires, et des bâtiments publics ;*
- dans les toilettes des institutions culturelles, sportives et sociales au bénéfice de subventions ou/et de contrats de prestations avec la Ville de Bienne ;*
- dans les toilettes des entreprises publiques (CTS, ...).*

2) d'accompagner la démarche d'une campagne de communication auprès du public en général et d'éducation dans les établissements scolaires et autres lieux/institutions qui pourraient en manifester le besoin.

Motivation :

Les moyens de protection menstruelles sont des produits de première nécessité, dans le sens où ils répondent à un besoin d'hygiène élémentaire pour fonctionner en société tout comme l'eau, les serviettes pour les mains ou encore le papier toilette.

Avoir ses règles reste un tabou et une source de stigmatisation : les personnes réglées connaissent bien la gêne qui en découle et les oblige souvent à vivre ces jours en portant une constante attention à ce que ce phénomène biologique ne se voie pas (en craignant que les vêtements soient tâchés, p.ex.), à être toujours prête et avoir sur soi le matériel nécessaire. Cela crée une charge mentale qui peut empêcher de fonctionner normalement. L'exemple le plus frappant – peut-être parce que le plus étudié – est celui des nombreuses personnes qui sont contraintes d'interrompre leur journée d'école ou d'étude, voire de ne pas s'y rendre du tout lorsque les règles surviennent. La question du coût de ces moyens – par ailleurs encore soumis à la TVA de 20% – pénalise tout particulièrement les personnes disposant de peu de moyens financiers.

La mise à disposition dans les toilettes des lieux publics contribue à atténuer ces difficultés et évite ainsi un facteur d'exclusion sociale, tout en œuvrant à la disparition des tabous. C'est la raison pour laquelle plusieurs pays, régions ou communes ont déjà – ou viennent de voter- une mise à disposition libre et gratuite de protections mensuelles, remplissant par là leur rôle d'exemplarité du service public dans les questions favorisant l'intégration.

Certaines protections sont jetables, d'autres sont réutilisables. S'il est bien sûr pertinent de promouvoir cette deuxième catégorie, cela ne peut se faire que dans les endroits où les conditions d'hygiène et d'intimité sont réunies. Par ailleurs, chaque personne doit pouvoir choisir le moyen qui convient à sa situation. Afin de rendre ce choix possible, il convient d'accompagner les adolescent*es – mais pas seulement - et d'ouvrir des espaces éducatifs consacré au sujet de la précarité menstruelle et de l'usage des protections adéquates.

Les Vert·e·s Bienne

Ariane Tonon

A. Tonon

Myriam Roth

M. Roth

Jaeline Roth PSR
J. Roth

Marie Rosdahl

M. Rosdahl

A. Suter

Christine Suter

M. Hatte

Iseli Isabelle

I. Iseli